

Caisse de retraite anticipée  
du second œuvre romand



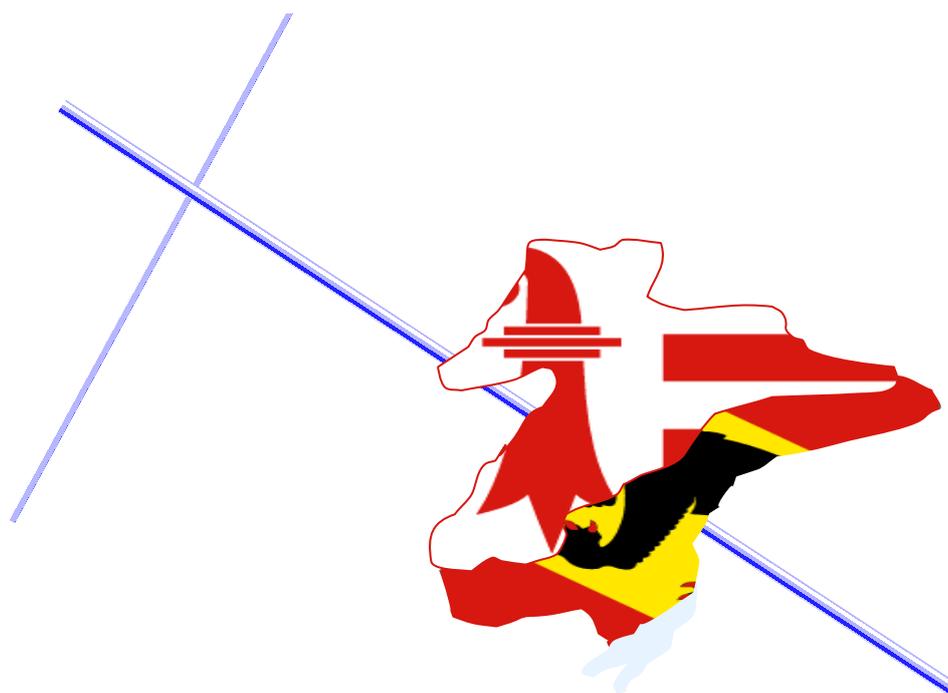
*DE GESTION*  
RAPPORT  
2018





## SOMMAIRE

	page
I LE BILLET DU PRÉSIDENT .....	4
II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL .....	6
III LE RAPPORT DU GÉRANT .....	8
IV LES COMPTES ANNUELS .....	13
V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS .....	16
VI LE BILAN TECHNIQUE .....	34
VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION .....	36



# I LE BILLET DU PRÉSIDENT



## I LE BILLET DU PRÉSIDENT



André Buache  
Président

Pour un patron d'entreprise, chaque augmentation des charges sociales, donc des coûts de production, n'est pas la bienvenue. En ces temps où les prix du marché sont plutôt au plancher, cela représente une baisse des marges et des capacités de développement des entreprises.

Pour notre caisse de pré-retraite romande, il y a lieu cependant de souligner que les adaptations de cotisations sont modestes et maîtrisées en comparaison avec la situation d'autres caisses de pré-retraite qui ont vu le coût de leurs prestations, et donc leurs cotisations, entrer dans une spirale ascendante dangereuse.

Cette situation, somme toute privilégiée, nous la devons aux partenaires sociaux qui ont jetés les bases de notre caisse de retraite anticipée romande ; des patrons précurseurs qui consentent d'offrir une pré-retraite à leurs collaborateurs en fin de carrière, et des syndicats qui ont contribué à la mise en place de conditions d'obtention strictes excluant les abus et permettant des prestations raisonnables aux ouvriers méritants.

Tout ceci explique que lorsque nous traversons, comme en 2017 et 2018, des années plus difficiles, que ce soit au niveau du rendement des placements, ou de la croissance exponentielle du nombre de pré-retraités issus de la génération des baby-boomers, cela se fait sans heurt et sans difficulté de trésorerie particulière puisque nous conservons un taux de couverture supérieur à 200%.

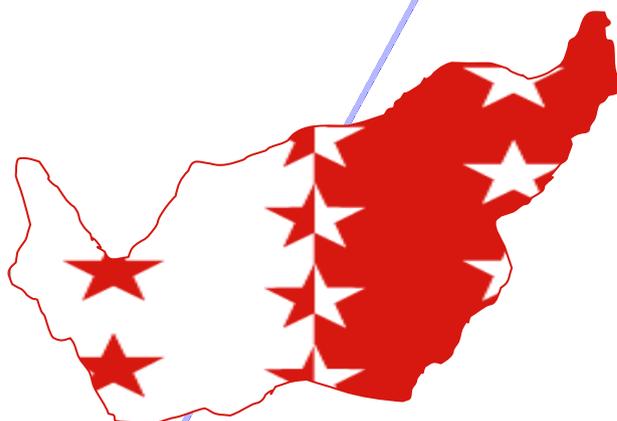
Mais nous nous devons évidemment de demeurer vigilants, tant en ce qui concerne les prestations qui doivent rester raisonnables et conformes à ce qu'elles doivent être en tant que solution transitoire entre l'activité professionnelle et la retraite, qu'en ce qui concerne la gestion de nos placements et nos frais d'administration.

Cette attitude rigoureuse nous permettra de pérenniser notre caisse de pré-retraite et de fournir à nos collaborateurs méritants et à leurs employeurs un financement de départ en retraite anticipée appréciable.

Corcelles-près-Payerne, septembre 2019

André Buache  
Président

## II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



## II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Gabriel Décaillet  
Secrétaire général

### **LES BABY-BOOMERS SONT DEVENUS DES PAPYS !**

On s'y attendait bien sûr depuis des années et la réalité s'impose à nous : les travailleurs arrivant en âge de faire valoir leur droit à la préretraite sont en nombre croissant ces prochaines années. Ceux que l'on a affublé du joli surnom de « baby-boomers » sont devenus des papys !... Heureusement, l'événement était prévu et notre institution a pu mettre en place les signaux d'alerte suffisamment tôt pour que les partenaires sociaux décident en temps utiles des mesures à prendre.

Du côté du centre de gestion cela se traduit aussi par la mise en place de forces de travail supplémentaires afin de pouvoir gérer l'afflux des nouveaux dossiers.

Le déficit réalisé en 2018 de CHF – 3 mios de francs seulement n'est donc pas alarmant à plus d'un titre. D'abord il s'inscrit dans une logique implacable où les résultats boursiers négatifs de l'année sous revue (CHF – 3.4 mios) pèsent lourds et le maigre résultat structurel (CHF + 0.9 mio) ne parvient pas à compenser la perte causée par des marchés financiers adverses. Ensuite, si l'on en croit les chiffres et les statistiques à venir de la Caisse RESOR, et le passé nous a montré qu'ils sont très fiables, le déficit structurel va se creuser ces prochaines années. Encore une fois, cette situation n'a rien d'alarmant et les choses sont sous contrôle grâce à une équipe de pilotage qui suit l'évolution de notre institution avec un sérieux et un professionnalisme impressionnant.

Une constatation s'impose aujourd'hui à propos des systèmes de pré-retraite dont RESOR fait partie. Ils ne sont plus remis en cause dans leur existence. Si quelques esprits chagrins disent encore à certaines occasions que ces modèles sont trop chers et qu'ils sont voués à disparaître, il faut bien observer que ces apôtres sont désormais largement minoritaires et que la retraite anticipée est désormais ancrée dans le partenariat social quinze années seulement après son entrée en vigueur.

Ces prochaines années le débat sur la retraite anticipée va se poursuivre et devoir s'adapter aux nouvelles réalités de l'AVS et des réformes à venir. Ces réformes attendues peinent cependant à se concrétiser et les tendances à l'allongement de la durée de l'activité professionnelle ou l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes n'impacteraient que peu le fonctionnement de notre système de pré-retraite. A quoi va ressembler notre système AVS dans 15 ans et comment s'adaptera RESOR ? Ce sont des questions que devront résoudre les partenaires sociaux avec l'appui de l'institution. Une chose est sûre, RESOR est dans de bonnes dispositions aujourd'hui pour affronter l'avenir avec sérénité.

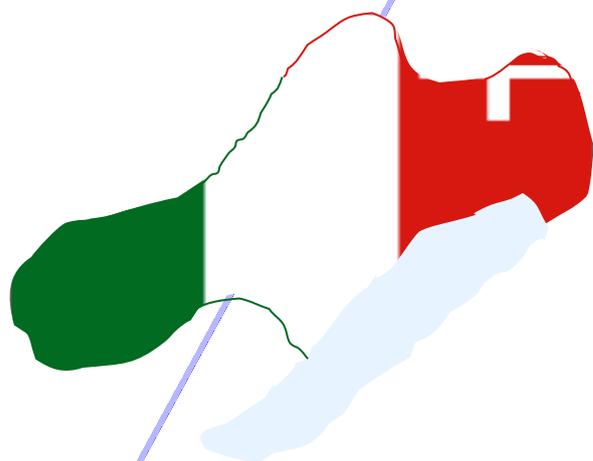
L'équipe de gestion de la centrale qui œuvre dans la discrétion mérite aussi tous nos remerciements pour le travail quotidien qui est effectué. C'est cette équipe qui rend concrets des projets de vie après une carrière professionnelle. Grâce à elle, les « papy-boomers » sont entre de bonnes mains.

Merci aussi au Conseil de Fondation et à tous les centres d'encaissement des cantons où RESOR est active, ils sont les maillons indispensables de cette chaîne de valeur.

Sion, septembre 2019

Gabriel Décaillet  
Secrétaire général

# III LE RAPPORT DU GÉRANT



### III LE RAPPORT DU GÉRANT



Fabien Chambovey  
Gérant

#### 2018, ACCALMIE PASSAGÈRE DU NOMBRE DE DÉPARTS...

Comme attendu, après deux années records, l'exercice 2018 dénombre une accalmie dans le nombre de départs en retraite anticipée. En effet, « seuls » 161 travailleurs ont cessé leur activité lucrative contre 191 et 177 les années précédentes. Cela permet à la Fondation de renouer avec un résultat structurel positif à hauteur de 0.9 million.

#### ...RÉSULTATS BOURSIERS ET FINANCIERS NÉGATIFS.

Malheureusement, les marchés financiers négatifs (-4.3%) ont péjoré les résultats de l'exercice dernier qui montrent un excédent de charges de -3 millions. Le taux de couverture quant à lui poursuit sa lente érosion pour s'élever au 31 décembre 2018 à un toujours réjouissant 211%.

#### L'ÉQUILIBRE STRUCTUREL POUR 2019

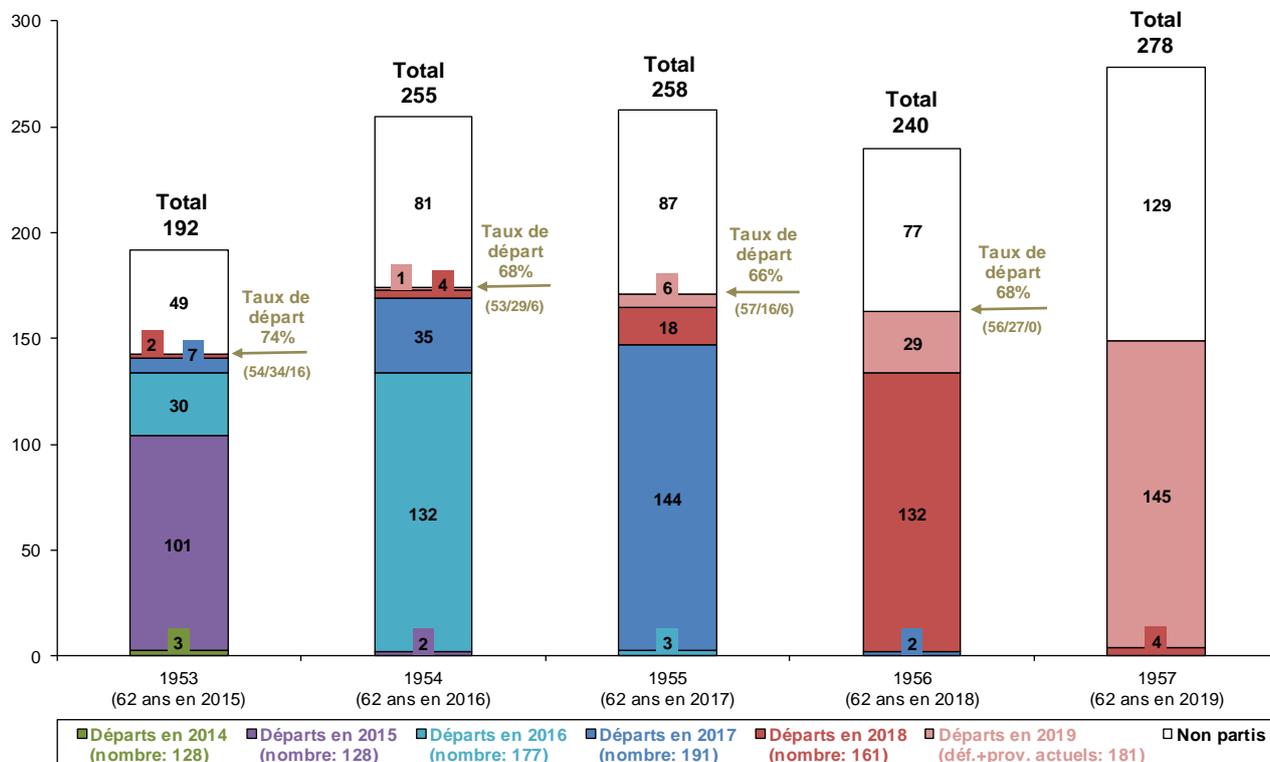
Les projections effectuées pour l'année 2019 indiquent que l'équilibre du résultat net de l'activité d'assurance devrait être atteint. Si 144 demandes de retraite anticipée sont d'ores et déjà définitivement enregistrées à ce jour, 37 dossiers pour d'éventuels départs d'ici à la fin de l'année sont encore en attente de réponse. Il y a fort à parier qu'une très grande majorité de ces travailleurs se décideront positivement. En outre, la performance à ce jour des placements financiers est des plus favorables (+10.28%) et laisse entrevoir un exercice aux résultats globaux positifs... ce qui n'est plus arrivé depuis quatre ans...

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 <i>projection</i>
Nombre de départs en retraite anticipée	128	128	177	191	161	144 définitifs 37 à confirmer
Constitution de capitaux de prévoyance	20.3 mios	21.1 mios	28.3 mios	31.7 mios	26.4 mios	181 départs 30.9 mios
Cotisations nettes des travailleurs et employeurs	25.2 mios	26.0 mios	26.1 mios	26.8 mios	27.3 mios	ms +2% 30.9 mios
Résultat net de l'activité d'assurance (rés. structurel)	4.8 mios	4.9 mios	-2.2 mios	-4.9 mios	0.9 mio	0.0 mio
Résultat net sur les placements financiers	5.1 mios 7.75%	0.5 mio 0.68%	3.2 mios 4.08%	6.8 mios 8.77%	-3.4 mios -4.30%	6.8 mios 10.28% (au 31.08.2019)
Résultat global de l'exercice AVEC performance	6.6 mios	2.9 mios	-1.7 mio	-2.0 mios	-3.0 mios	-
Résultat global de l'exercice SANS performance	1.5 mio	2.3 mios	-4.8 mios	-8.8 mios	0.4 mio	-1.6 mio
Durée moyenne de la retraite anticipée (nouvelles rentes)	33.1 mois	34.0 mois	33.0 mois	33.9 mois	34.2 mois	33.6 mois
Montant moyen des nouvelles rentes	4'176	4'380	4'315	4'292	4'273	4'406
Const. moyenne de capitaux de prévoyance par rentier	158'912	164'879	159'906	165'864	163'742	170'630
Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	264.7%	273.5%	239.5%	219.1%	211.0%	-
Fortune libre	36.8 mios	39.6 mios	38.0 mios	36.0 mios	33.0 mios	-

analyse des résultats financiers 2018 et projection 2019

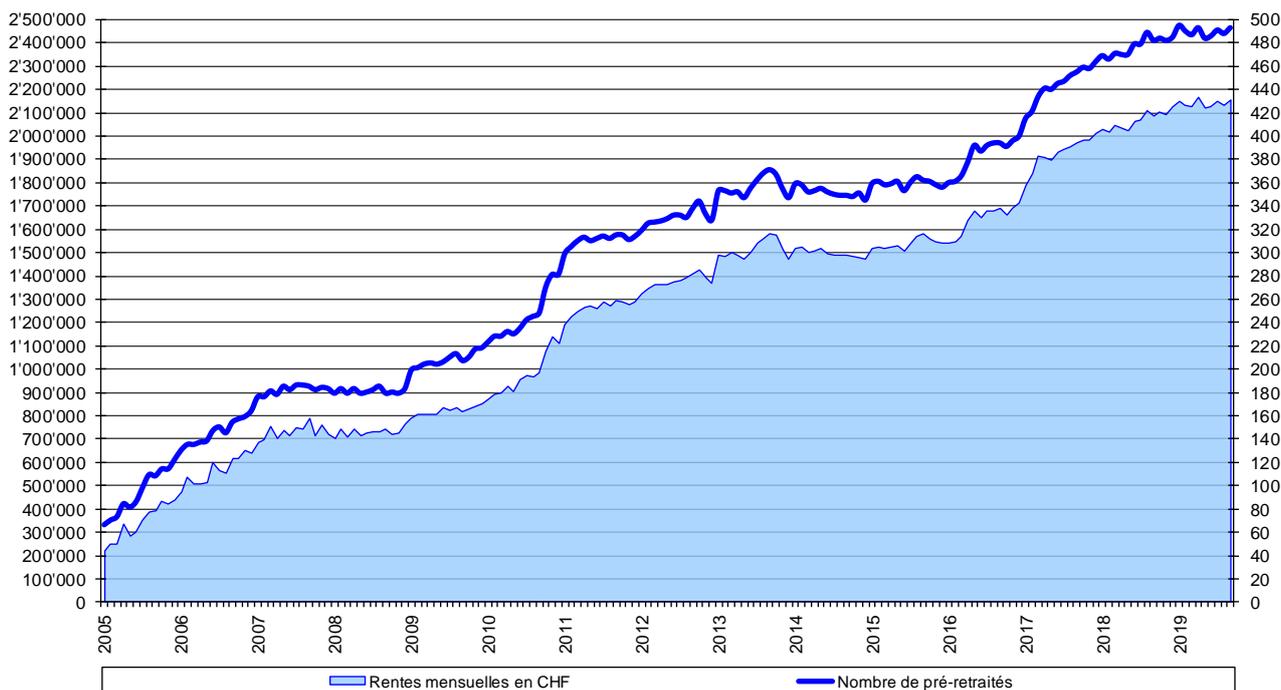
### TAUX DE DÉPART STABLE À 68%

La graphique ci-dessous illustre le nombre de travailleurs ayant bénéficié de la retraite anticipée (en couleurs) par rapport à ceux qui auraient pu y prétendre, soit le taux de départ, par classes d'âge. Cet indicateur essentiel reste stable et s'élève à 68%.



taux de départ en retraite anticipée actuel

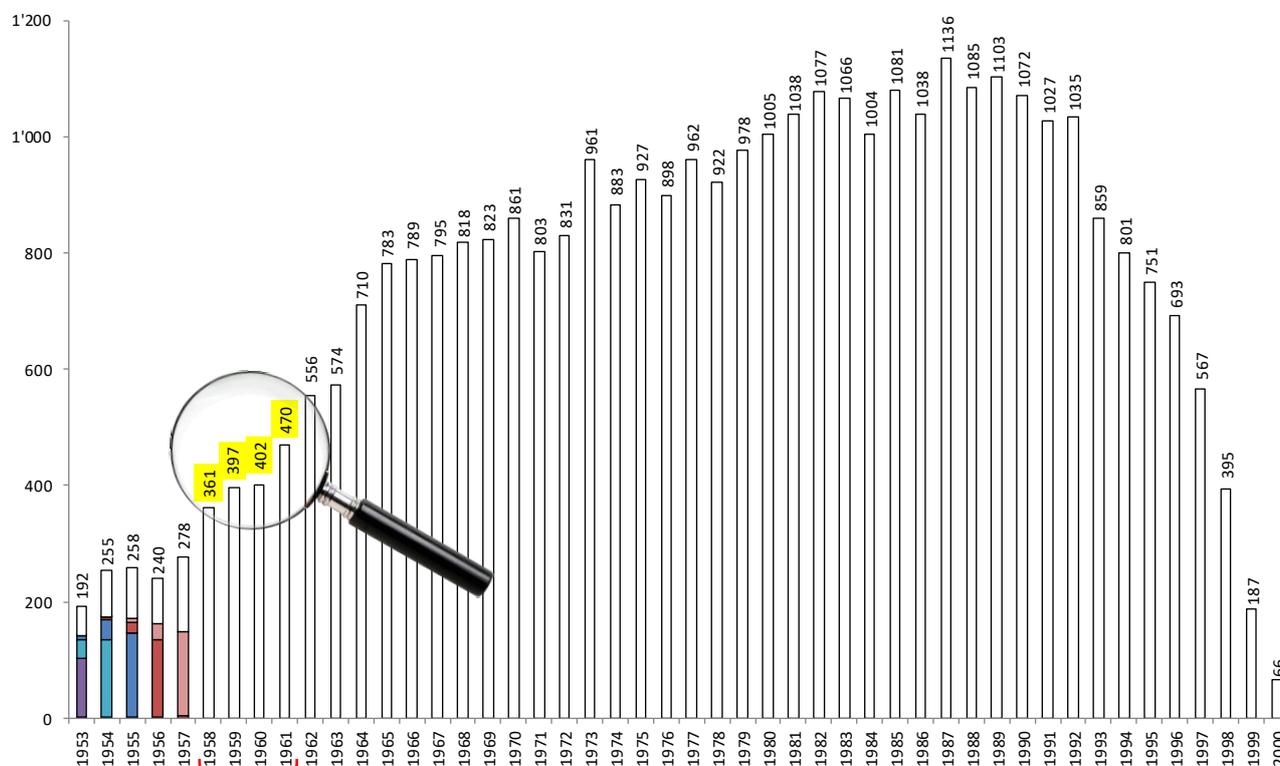
Le nombre de pensionnés ainsi que le montant mensuel des rentes versées connaissent, après plusieurs années de croissance, une stagnation momentanée à près de 500 rentiers pour quelques 2.15 millions de rentes.



évolution du nombre de rentiers et du montant mensuel total de rentes versées de janvier 2005 à septembre 2019

## COMME PRÉVU, DÈS 2020, RECRUESCENCE DU NOMBRE DE DÉPARTS EN RETRAITE ANTICIPÉE

La pyramide des âges de la Fondation RESOR confirme que les classes à venir sont plus nombreuses et engendreront donc de plus en plus de pré-retraités.



Travailleurs arrivant à la retraite anticipée dans les quatre prochaines années, soit entre 2020 et 2023

pyramide des âges en 2018

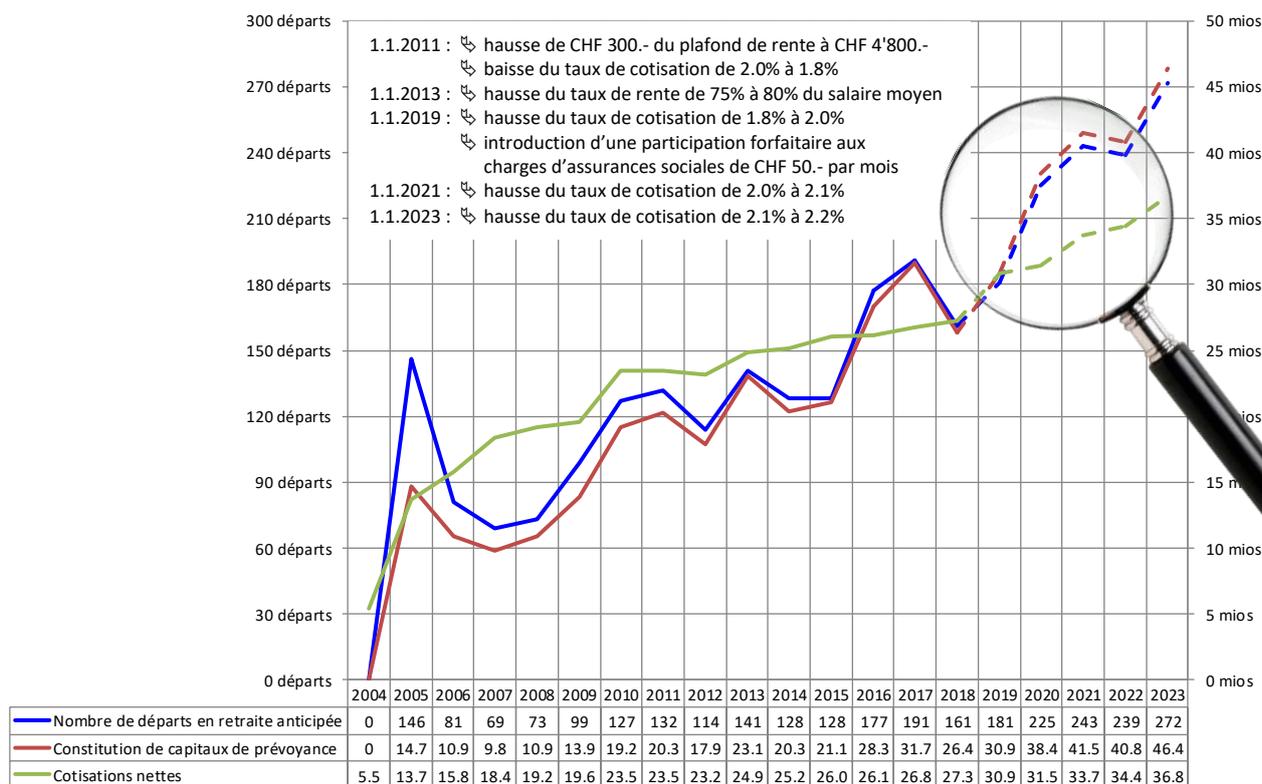
La simulation ci-dessous estime le nombre de départs en retraite anticipée que l'institution devra financer ces prochaines années ainsi que le résultat structurel qui en découle. Si le volume des travailleurs actuels par classes d'âge est connu, l'évaluation du nombre de ceux qui pourront effectivement prétendre à des prestations à 62 ans est particulièrement difficile à déterminer. Cette approche plutôt prudentielle, plus que le chiffre lui-même, tend à indiquer la tendance future. Celle-ci est claire et corroborant la dernière expertise actuarielle présentée au Conseil de Fondation en 2018, montre que les résultats structurels de ces prochaines années seront dans le rouge et que les mesures d'ores et déjà prises par les partenaires sociaux dans la nouvelle CCRA-SOR, étendue jusqu'en 2028, sont les bonnes.

Classe d'âge	62 ans en...	Effectif (statistiques 2018)	Perte d'effectif estimée	Solde de l'effectif potentiel	Taux de départ	Départs estimés	Const. capitaux prévoy.	Cotisations 2019: 2.0% 2021: 2.1% 2023: 2.2%	Résultat structurel
1957	2019	278	./ 12	266	68%	181	30.9 mios	30.9 mios	0.0 mio
1958	2020	361	./ 30	331	68%	225	38.4 mios	31.5 mios	-6.9 mios
1959	2021	397	./ 40	357	68%	243	41.5 mios	33.7 mios	-7.7 mios
1960	2022	402	./ 50	352	68%	239	40.8 mios	34.4 mios	-6.4 mios
1961	2023	470	./ 70	400	68%	272	46.4 mios	36.8 mios	-9.7 mios

Projections du résultat structurel jusqu'en 2023 (hypothèses : masse salariale +2%, prestations et taux de départ stables)

Ces estimations sont présentées de manière graphique sur la page suivante.

## Résultat net de l'activité d'assurance



résultat net de l'activité d'assurance (ou résultat structurel) et l'influence du nombre de départs en retraite anticipée

## STRUCTURE IDENTIQUE

	Nombre d'entreprises		Nombre de cotisants		Masse salariale (en millions de CHF)	
Menuiserie / Ebénisterie / Charpenterie	1'206	28.5%	7'512	21.3%	431.5 mios	28.3%
Plâtrerie / Peinture	1'568	37.1%	9'725	27.5%	481.8 mios	31.5%
Marbrerie / Carrelage / Parqueterie / Pose de sols	556	13.1%	2'870	8.1%	154.8 mios	10.1%
Technique de la construction	300	7.1%	2'171	6.1%	115.0 mios	7.5%
Paysagisme	176	4.2%	1'270	3.6%	63.4 mios	4.2%
Bailleurs de service	212	5.0%	10'464	29.6%	206.6 mios	13.5%
Autres	211	5.0%	1'310	3.7%	74.2 mios	4.9%
	4'229	100.0%	35'322	100.0%	1'527.2 mios	100.0%

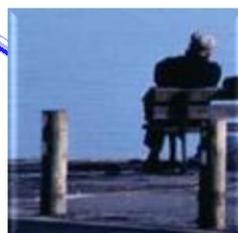
structure de la Fondation RESOR en 2018

La situation financière de la Fondation RESOR est et reste saine pour les années à venir. L'évolution future a su être anticipée par les partenaires sociaux et les mesures, modérées, ont été prises assez tôt afin d'assurer la pérennité de l'institution à long terme.

Fabien Chambovey  
Gérant

Sion, septembre 2019

# IV LES COMPTES ANNUELS



**B I L A N**

<b>A C T I F</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>Placements</b>	6.4	<b>83'025'853.39</b>	<b>91'261'206.94</b>
Liquidités		5'337'764.93	5'292'460.22
Titres		68'178'995.23	77'400'410.65
Comptes courants Centres d'encaissement	6.5	9'042'252.68	8'326'828.82
AFC (impôt anticipé)		466'840.55	241'507.25
<b>Comptes de régularisation actif</b>		<b>516'032.00</b>	<b>633'792.45</b>
Actifs transitoires	7.1	461'441.00	508'382.45
Intérêts courus		54'591.00	125'410.00
<b>T O T A L D E L ' A C T I F</b>		<b>83'541'885.39</b>	<b>91'894'999.39</b>

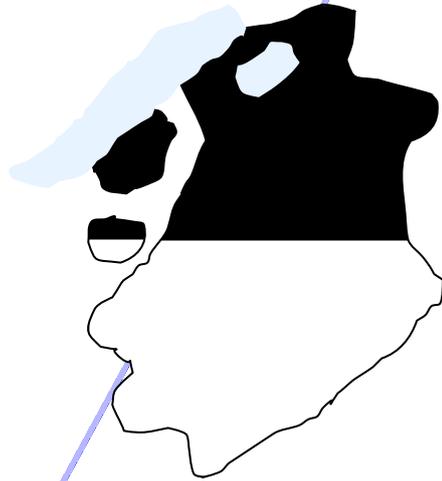
<b>P A S S I F</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>Dettes</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Comptes de régularisation passif</b>		<b>403'136.95</b>	<b>2'679'740.25</b>
Passifs transitoires	7.2	403'136.95	2'679'740.25
<b>Capitaux de prévoyance</b>	5.4	<b>39'403'725.50</b>	<b>40'726'721.90</b>
Capital de prévoyance des préretraités		35'049'954.00	36'181'125.00
Capital de prévoyance des cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier		4'353'771.50	4'545'596.90
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>10'745'905.00</b>	<b>12'459'870.00</b>
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	10'745'905.00	12'459'870.00
<b>Fonds libres</b>		<b>32'989'117.94</b>	<b>36'028'667.24</b>
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		32'979'117.94	36'018'667.24
<b>T O T A L D U P A S S I F</b>		<b>83'541'885.39</b>	<b>91'894'999.39</b>

## Compte d'exploitation

	Notes	2018	2017
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	7.3	<b>27'294'218.13</b>	<b>26'768'037.91</b>
Cotisations des salariés		13'647'109.07	13'384'018.96
Cotisations des employeurs		13'647'109.06	13'384'018.95
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Apports de libre passage		0.00	0.00
<b><u>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</u></b>		<b><u>27'294'218.13</u></b>	<b><u>26'768'037.91</u></b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-27'685'453.20</b>	<b>-25'913'622.50</b>
Rentes de préretraite		-24'738'009.00	-23'116'460.00
Cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier		-2'947'444.20	-2'797'162.50
<b><u>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</u></b>		<b><u>-27'685'453.20</u></b>	<b><u>-25'913'622.50</u></b>
<b>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques</b>		<b>1'322'996.40</b>	<b>-5'766'460.25</b>
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		24'738'009.00	23'116'460.00
Cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier prélevées sur capital de prévoyance		2'947'444.20	2'797'162.50
Constitution capitaux prévoyance préretraités		-23'606'838.00	-28'227'202.10
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier		-2'755'618.80	-3'452'880.65
<b><u>Résultat net de l'activité d'assurance</u></b>		<b><u>931'761.33</u></b>	<b><u>-4'912'044.84</u></b>
<b>Résultat net des placements</b>	6.9	<b>-3'434'728.26</b>	<b>6'801'330.29</b>
Intérêts des liquidités		-2'378.86	-24'328.75
Intérêts, rendement des titres		-2'946'462.00	7'350'332.57
Frais bancaires et de gestion des titres (y.c. TER)	6.10	-485'887.40	-524'673.53
<b>Autres produits</b>		<b>13'687.01</b>	<b>10'062.66</b>
Produits divers		4'842.48	3'029.20
Intérêts moratoires		8'844.53	7'033.46
<b>Autres frais</b>		<b>-35'250.22</b>	<b>-36'692.70</b>
Indemnités et frais de séances		-10'860.45	-15'066.55
Frais divers	7.4	-24'389.77	-21'626.15
<b>Frais d'administration</b>		<b>-2'228'984.16</b>	<b>-2'160'732.48</b>
Administration générale	7.5	-2'144'988.11	-2'109'500.48
Marketing et publicité		0.00	0.00
Courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-79'146.05	-46'382.00
Autorité de surveillance		-4'850.00	-4'850.00
<b><u>Excédent des produits/charges avant const./dissol. réserve fluctuation valeurs</u></b>		<b><u>-4'753'514.30</u></b>	<b><u>-298'077.07</u></b>
<b>Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>1'713'965.00</b>	<b>-1'669'525.00</b>
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		0.00	-1'669'525.00
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		1'713'965.00	0.00
<b><u>Excédent des produits / Excédent des charges</u></b>		<b><u>-3'039'549.30</u></b>	<b><u>-1'967'602.07</u></b>

V

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



## **V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

### **I Bases et organisation**

#### *1.1 Forme juridique et but*

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA-SOR), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1<sup>er</sup> juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumis à RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2008, le Groupe Romand des Parqueteurs et Poseurs de Sols (GRPS) ainsi que le Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) ont rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Association cantonale neuchâteloise des Maîtres marbriers-sculpteurs a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Suissetec Ticino e Moesano a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> mai 2011, le secteur des parcs et jardins du canton de Genève a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le secteur de la plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne ainsi que celui du carrelage du canton du Jura ont rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA-SOR a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 31 décembre 2028.

## 1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est répertoriée dans la liste des institutions de prévoyance qui ne sont pas enregistrées et des institutions servant à la prévoyance professionnelle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

## 1.3 Indication des actes et des règlements

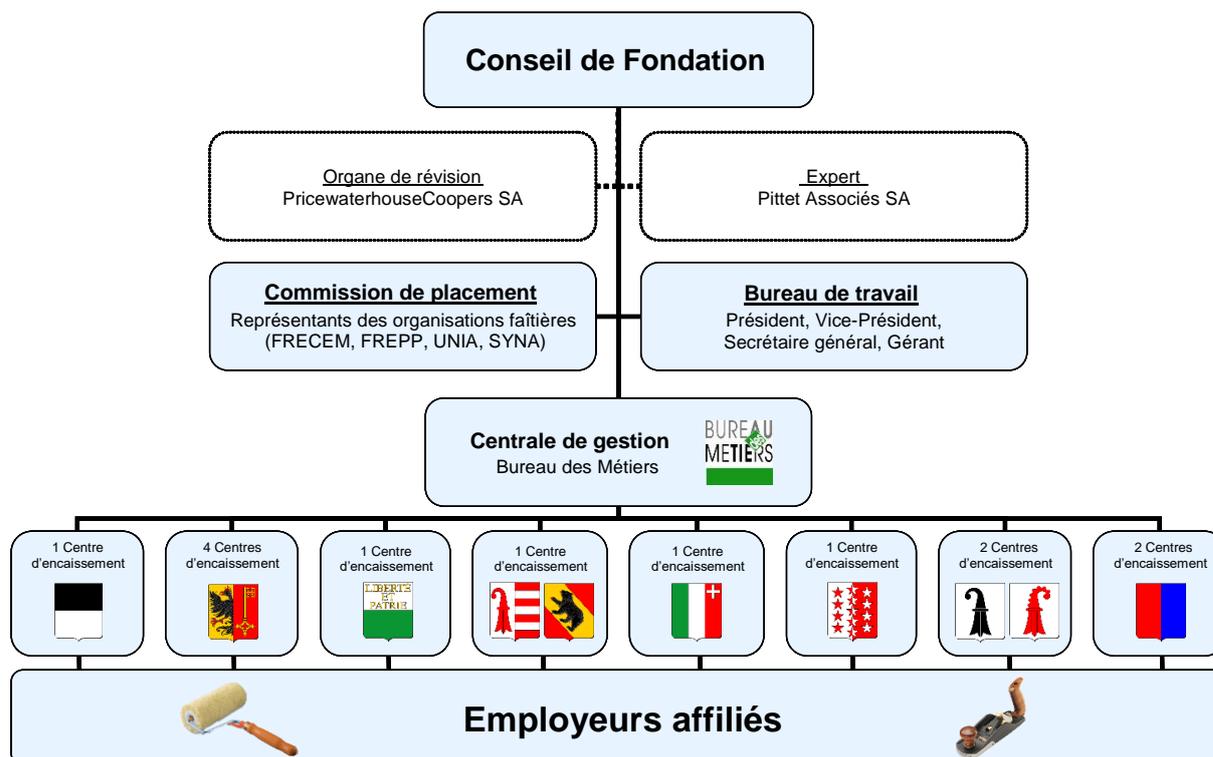
Acte de fondation	01.12.2003
Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA-SOR)	01.01.2019
Règlement de prévoyance	01.01.2019
Règlement de placement	01.10.2017
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	31.12.2016

## 1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de RESOR sont **le Conseil de Fondation paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum), **la Commission de placement** (4 membres) et l'organe de révision. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,
- **des Centres d'encaissement** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,
- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de révision vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.



## Conseil de Fondation

en fonction au 31.12.2018

Délégation syndicale		Délégation patronale	
	M. Aldo Ferrari <sup>1) 2)</sup> <i>Vice-Président</i>		M. André Buache <sup>1) 2)</sup> <i>Président</i>
	M. Tibor Menyhart <sup>1)</sup>		M. Pascal Schwab <sup>1)</sup>
	M. Dominique Deillon		M. Peter Rupf
	M. Lionel Roche		M. Laurent Bersier
	M <sup>me</sup> Catherine Laubscher		M <sup>me</sup> Laetitia Piergiovanni
	M <sup>me</sup> Anne-May Boillat		M. Martin Gigon
	M. Armand Jaquier		M. Pascal Sallin
	Fr. Kathrin Ackermann		Hr. Jean-Claude Schuwey
	M. Bernard Tissières		M. Gilles Granges
	M. Serge Aymon		Hr. Armand Pfammatter
	Hr. Andreas Giger		Hr. Marc Welker
	Sig. Saverio Lurati		Sig. Fabio Amadó

<sup>1)</sup> = également membre de la Commission de placement

<sup>2)</sup> = également membre du Bureau de travail

**Centrale de gestion**

Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20  
Case postale 141  
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11  
Fax : 027 327 51 80  
info@resor.ch  
www.resor.ch

M. Gabriel Décaillet <sup>2)</sup>  
*Secrétaire général*

M. Fabien Chambovey <sup>2)</sup>  
*Gérant*

M. Olivier Arnold  
*Responsable financier*

M<sup>me</sup> Daniela Chiarinotti  
*Gestionnaire*

M<sup>me</sup> Karine Thomas  
*Gestionnaire*

M<sup>me</sup> Madlen Poirier  
*Gestionnaire*

<sup>2)</sup> = également membre du Bureau de travail

**Centres d'encaissement****Genève 1**

Caisse de compensation du bâtiment et  
de la gypserie-peinture – CCB  
Rue de Malatrex 14  
1201 Genève

**Genève 2**

Association genevoise des entrepreneurs  
de charpente, menuiserie, ébénisterie  
et parqueterie – ACM/GGE  
Rue de la Rôtisserie 8  
1204 Genève

**Genève 3**

Administration des caisses d'allocations  
familiales et de prévoyance sociale (CPS FER)  
c/o Fédération des Entreprises Romandes  
98, Rue St-Jean – Case postale 5278  
1211 Genève 11

**Genève 4**

CPP Second Œuvre – CPSO  
CPP Parcs et Jardins – CPPJ  
c/o Fédération des Entreprises Romandes  
98, Rue St-Jean – Case postale 5278  
1211 Genève 11

**Vaud**

Fédération Vaudoise des Entrepreneurs  
Route Ignace Paderewski 2  
Case postale  
1131 Tolochenaz

**Valais**

Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20  
Case postale 141  
1951 Sion

**Fribourg**

Union Patronale du Canton de Fribourg  
Rue de l'Hôpital 15  
Case postale 1552  
1701 Fribourg

**Neuchâtel**

FER Neuchâtel  
Av. du Premier Mars 18  
Case postale  
2001 Neuchâtel

**Tessin 1**

Commissions paritaires cantonales  
Viale Portone 4  
Case postale 1319  
6501 Bellinzona

**Tessin 2**

Commission paritaire cantonale  
de la technique de la construction  
Case postale 5650  
6901 Lugano

**Bâle-Ville**

Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville  
Elisabethenstrasse 23  
Case postale 332  
4010 Bâle

**Bâle-Camp.**

Chambre économique de Bâle-Campagne  
Haus der Wirtschaft  
Altmarktstrasse 96  
4410 Liestal

**Jura/  
Jura Bernois**

Caisse paritaire du second œuvre jurassien  
CPP-SOJ  
Rte de Tramelan 11 – Case postale 242  
2710 Tavannes

### Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Responsable financier, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

### 1.5 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

<b>Expert agréé en prévoyance professionnelle</b>	Pittet Associés SA, M. Stéphane Riesen, Expert en prévoyance professionnelle, Genève
<b>Organe de révision</b>	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
<b>Autorité de surveillance</b>	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

### 1.6 Employeurs affiliés pendant l'année

	2018		2017	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	1'206	29%	1'230	29%
- Plâtrerie/Peinture	1'568	37%	1'562	37%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	556	13%	557	13%
- Technique de la construction	300	7%	312	7%
- Paysagisme	176	4%	178	4%
- Bailleurs de services	212	5%	222	5%
- Autres	211	5%	198	5%
	<b>4'229</b>	<b>100%</b>	<b>4'259</b>	<b>100%</b>

## II Membres actifs et rentiers

### 2.1 Assurés actifs pendant l'année

	2018		2017	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	7'512	21%	7'811	22%
- Plâtrerie/Peinture	9'725	28%	9'566	27%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	2'870	8%	2'825	8%
- Technique de la construction	2'171	6%	2'154	6%
- Paysagisme	1'270	4%	1'326	4%
- Bailleurs de services	10'464	30%	10'271	29%
- Autres	1'310	4%	1'187	3%
	<b>35'322</b>	<b>100%</b>	<b>35'140</b>	<b>100%</b>

### 2.2 Bénéficiaires de rentes à la fin de l'année

	31.12.2018		31.12.2017	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	158	33%	160	34%
- Plâtrerie/Peinture	205	42%	190	41%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	48	10%	44	9%
- Technique de la construction	44	9%	45	10%
- Paysagisme	18	4%	16	3%
- Autres	13	3%	10	2%
	<b>486</b>	<b>100%</b>	<b>465</b>	<b>100%</b>

### III Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 80% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 45'600.- et au maximum à Fr. 57'600.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II<sup>ème</sup> pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

#### 3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	0.9%
Part travailleur	<u>0.9%</u>
Total	<u>1.8%</u>

### IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

#### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

#### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

#### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

## V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

### 5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoirs-épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### 5.4 Développement du capital de prévoyance pour les pré-retraités

	2018 CHF	2017 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1 <sup>er</sup> janvier	40'726'721.90	34'960'261.65
Rentes / Cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier	-27'685'453.20	-25'913'622.50
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraités (rentes+cotisations au 2 <sup>e</sup> pilier)	26'362'456.80	31'680'082.75
<b>Total du capital de prévoyance pour les rentiers</b>	<b>39'403'725.50</b>	<b>40'726'721.90</b>

### 5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en août 2018 sur la base de données au 31.12.2016. La conclusion du rapport de l'expert est la suivante :



**EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 239.5 %, la Caisse est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- La Caisse est en mesure de garantir ses engagements sur un horizon de temps de 15 années, et l'équilibre financier est assuré à long terme compte tenu de son financement courant, des hypothèses démographiques retenues, du taux de cotisation envisagé d'ici à 2023, du plan de prévoyance en vigueur et de la marge constituée de 139.5 points de degré de couverture à fin 2016.

Nous recommandons au Conseil de fondation :

- De suivre annuellement l'évolution des effectifs de cotisants et de bénéficiaires de rentes afin de s'assurer, d'une part, de la qualité des données utilisées et de déceler, d'autre part, toute déviation par rapport aux attentes.
- De suivre attentivement l'évolution de la situation financière de la Caisse au cours des prochaines années. Si l'évolution effective de l'équilibre financier devait se péjorer, il sera nécessaire de pouvoir prendre rapidement des mesures supplémentaires pour garantir les engagements sur le long terme.

  
**STÉPHANE RIESEN**  
Directeur général adjoint  
Expert agréé LPP

  
**VINCENT ABBET**  
Fondé de pouvoir  
Expert agréé LPP

Lausanne, le 24 août 2018

### 5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : LPP 2010

### 5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Sans objet

### 5.8 Réserve de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation

Sans objet

### 5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 al. 1 OPP2

		31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Fortune nette de prévoyance	(a)	83'138'748.44	89'215'259.14
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	39'403'725.50	40'726'721.90
<b>Degré de couverture selon l'article 44 al. 1 OPP2</b>	<b>(a) (b)</b>	<b>210.99%</b>	<b>219.06%</b>
Réserve de fluctuation de valeurs		10'745'905.00	12'459'870.00
Capital de Fondation, Fonds libres		32'989'117.94	36'028'667.24

## VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984.

La Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

## 6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	2.5%	0%	5%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	22.5%	12.5%	27.5%
Obligations en devises	15%	10%	20%
<b>Créances</b>	<b>40%</b>		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	15%	10%	20%
<b>Actions</b>	<b>30%</b>		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	10%
<b>Valeurs réelles</b>	<b>30%</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		

Les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet une limite de placement en devises étrangères sans couverture du risque de change supérieure à 30%. Compte tenu du taux de couverture actuel et du fait que l'entier de la réserve de fluctuation est constitué, les principes de sécurité et de répartition du risque sont respectés selon l'article 50 OPP2.

## 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable au 31.12.2018	Taux de réserve	Réserve au 31.12.2018	Réserve au 31.12.2017
Liquidités	5'337'764.93	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	9'509'093.23	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	13'467'109.69	5%	673'355.00	705'380.00
Obligations en devises	7'562'497.59	10%	756'250.00	904'185.00
Actions suisses	11'541'717.67	30%	3'462'515.00	3'914'860.00
Actions étrangères	11'465'107.34	30%	3'439'530.00	4'222'965.00
Fonds placements immobiliers	19'643'491.15	10%	1'964'350.00	2'265'945.00
Placements alternatifs	4'499'071.79	10%	449'905.00	446'535.00
<b>TOTAL</b>	<b>83'025'853.39</b>		<b>10'745'905.00</b>	<b>12'459'870.00</b>

La réserve de fluctuation de valeurs est entièrement dotée au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 conformément à l'objectif susmentionné. Elle représente 12.94% du total des placements au 31 décembre 2018, respectivement 13.65% au 31 décembre 2017.

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2018 en %	31.12.2018	Allocation 2017 en %	31.12.2017
Liquidités	7.26%	5'337'764.93	6.40%	5'292'460.22
Comptes à terme	0.00%	0.00	0.00%	0.00
<b>TOTAL LIQUIDITES</b>	<b>7.26%</b>	<b>5'337'764.93</b>	<b>6.40%</b>	<b>5'292'460.22</b>
Plac. à terme et oblig. de caisse CHF	0.00%	0.00	0.60%	500'000.00
Obligations suisses CHF	8.31%	6'111'214.52	8.09%	6'693'824.22
Obligations étrangères CHF	10.01%	7'355'895.17	8.36%	6'913'810.57
<b>Total obligations CHF</b>	<b>18.32%</b>	<b>13'467'109.69</b>	<b>17.06%</b>	<b>14'107'634.79</b>
Obligations en devises	10.29%	7'562'497.59	10.93%	9'041'838.23
<b>Total obligations</b>	<b>28.61%</b>	<b>21'029'607.28</b>	<b>27.99%</b>	<b>23'149'473.02</b>
Actions suisses	15.70%	11'541'717.67	15.78%	13'049'540.52
Actions étrangères	15.60%	11'465'107.34	17.02%	14'076'556.74
<b>Total actions</b>	<b>31.29%</b>	<b>23'006'825.01</b>	<b>32.80%</b>	<b>27'126'097.26</b>
Fonds plac. immob. suisses	24.05%	17'681'870.80	25.12%	20'773'261.66
Fonds plac. immob. étrangers	2.67%	1'961'620.35	2.28%	1'886'207.99
<b>Total fonds plac. immobiliers</b>	<b>26.72%</b>	<b>19'643'491.15</b>	<b>27.40%</b>	<b>22'659'469.65</b>
Placements alternatifs	6.12%	4'499'071.79	5.40%	4'465'370.72
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>6.12%</b>	<b>4'499'071.79</b>	<b>5.40%</b>	<b>4'465'370.72</b>
<b>TOTAL DES TITRES (sans liquidités)</b>		<b>68'178'995.23</b>		<b>77'400'410.65</b>
<b>TOTAL DES TITRES (avec liquidités)</b>	<b>100.00%</b>	<b>73'516'760.16</b>	<b>100.00%</b>	<b>82'692'870.87</b>
Comptes courants		9'042'252.68		8'326'828.82
Débiteurs		466'840.55		241'507.25
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>		<b>83'025'853.39</b>		<b>91'261'206.94</b>

### Fondation Hypotheka

Deux remboursements ont été effectués en 2018 pour une somme de CHF 497'500.00. Le solde ouvert se monte au 31.12.2018 à CHF 2'450'000.00 sans les intérêts courus pour 4 dossiers (montant comptabilisé dans la rubrique « obligations suisses CHF »).

A l'éclatement de l'affaire en 2013, le total de l'investissement RESOR par le biais de la Fondation Hypotheka s'élevait à CHF 7'697'500.00 pour 15 prêts hypothécaires différents. L'exposition a donc été réduite de près de 70%.

La Fondation RESOR a décidé de ne pas constituer de provision.

### 6.5 Détail des comptes courants des Centres d'encaissement

	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Centre 1 Fribourg	1'229'482.27	1'198'058.95
Centre 2 Jura/Jura Bernois	97'045.30	104'682.40
Centre 3 Valais	1'618'617.10	1'467'304.30
Centre 4 Neuchâtel	378'295.15	322'954.30
Centre 5 Genève 4 (CPSO/PPPJ, St-Jean)	1'290'412.15	1'231'438.32
Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE, Rôtisserie)	259'964.72	145'370.30
Centre 7 Genève 1 (CCB, Malatrex)	638'050.57	482'017.48
Centre 8 Vaud	999'073.17	970'219.63
Centre 9 Genève 3 (CPS FER, St-Jean)	519'140.28	542'167.97
Centre 10 Tessin 1 (Bellinzone)	803'511.88	703'397.50
Centre 11 Bâle-Ville	476'397.23	583'464.43
Centre 12 Tessin 2 (Lugano)	533'088.66	350'600.54
Centre 13 Bâle-Campagne	199'174.20	225'152.70
<b>Total</b>	<b>9'042'252.68</b>	<b>8'326'828.82</b>

### 6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Sans objet

### 6.7 Engagements de capital ouverts (par exemple placements en private equity)

Sans objet

### 6.8 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

## 6.9 Explications du résultat net des placements

Classes d'actifs	Valeur 2018	Rendement 2018	Valeur 2017	Rendement 2017
Liquidités	5'337'764.93	-2'378.86 -0.04%	5'292'460.22	-24'328.75 -0.36%
Comptes à terme	0.00	0.00 0.00%	0.00	0.00 0.00%
<b>Total liquidités</b>	<b>5'337'764.93</b>	<b>-2'378.86 -0.04%</b>	<b>5'292'460.22</b>	<b>-24'328.75 -0.36%</b>
Plac terme / oblig caisse CHF	0.00	0.00 0.00%	500'000.00	-25'715.27 -5.01%
Obligations suisses CHF	6'111'214.52	111'626.31 1.76%	6'693'824.22	283'880.39 4.09%
Intérêts		188'553.06		302'628.95
Profits réalisés		0.00		0.00
Profits non réalisés		19'065.00		1'400.00
Pertes réalisées		-56'091.23		0.00
Pertes non réalisées		-39'900.52		-17'344.21
Frais de transaction		0.00		-2'804.35
Obligations étrangères CHF	7'355'895.17	-12'104.40 -0.17%	6'913'810.57	60'592.08 0.87%
Intérêts		45'811.00		62'380.41
Profits réalisés		0.00		0.00
Profits non réalisés		10'160.44		63'687.32
Pertes réalisées		-6'600.00		-500.00
Pertes non réalisées		-61'475.84		-63'213.00
Frais de transaction		0.00		-1'762.65
<b>Total obligations CHF</b>	<b>13'467'109.69</b>	<b>99'521.91 0.72%</b>	<b>14'107'634.79</b>	<b>318'757.20 2.21%</b>
Obligations en devises	7'562'497.59	-186'837.04 -2.23%	9'041'838.23	352'833.18 4.56%
Intérêts		136'341.60		215'807.93
Profits réalisés		30'387.47		20'153.01
Profits non réalisés		39'861.28		315'584.46
Pertes réalisées		-70'432.17		-22'963.28
Pertes non réalisées		-317'976.12		-169'162.35
Frais de transaction		-5019.10		-6'586.59
<b>Total obligations</b>	<b>21'029'607.28</b>	<b>-87'315.13 -0.39%</b>	<b>23'149'473.02</b>	<b>671'590.38 3.03%</b>
Actions suisses	11'541'717.67	-1'347'821.55 -10.39%	13'049'540.52	2'519'346.77 23.66%
Revenus		160'001.30		191'673.40
Profits réalisés		0.00		572'965.52
Profits non réalisés		0.00		1'760'402.95
Pertes réalisées		0.00		0.00
Pertes non réalisées		-1'507'822.85		0.00
Frais de transaction		0.00		-5'695.10
Actions étrangères	11'465'107.34	-1'409'907.21 -10.46%	14'076'556.74	2'337'917.74 19.81%
Revenus		238'834.89		220'366.42
Profits réalisés		0.00		0.00
Profits non réalisés		4239.79		2'136'734.61
Pertes réalisées		-54'756.10		0.00
Pertes non réalisées		-1'596'439.49		-19'183.29
Frais de transaction		-1'786.30		0.00
<b>Total actions</b>	<b>23'006'825.01</b>	<b>-2'757'728.76 -10.43%</b>	<b>27'126'097.26</b>	<b>4'857'264.51 21.64%</b>
Fonds plac. immob. suisses	17'681'870.80	-470'668.76 -2.42%	20'773'261.66	1'125'920.49 5.73%
Revenus		374'262.35		398'190.75
Profits réalisés		0.00		0.00
Profits non réalisés		228'223.44		809'430.59
Pertes réalisées		-32'529.50		0.00
Pertes non réalisées		-1'034'430.30		-81'700.00
Frais de transaction		-6'194.75		-0.85
Fonds plac. immob. étrangers	1'961'620.35	-92'157.89 -4.68%	1'886'207.99	192'284.31 11.59%
Revenus		65'629.75		71'799.25
Profits réalisés		0.00		0.00
Profits non réalisés		0.00		131'501.56
Pertes réalisées		0.00		0.00
Pertes non réalisées		-157'787.64		-11'014.70
Frais de transaction		0.00		-1.80
<b>Total fonds plac. immobiliers</b>	<b>19'643'491.15</b>	<b>-562'826.65 -2.63%</b>	<b>22'659'469.65</b>	<b>1'318'204.80 6.18%</b>
Placements alternatifs	4'499'071.79	66'433.19 1.49%	4'465'370.72	72'080.68 1.64%
Revenus		32'732.12		22'076.85
Profits réalisés		0.00		0.00
Profits non réalisés		152'529.31		174'140.79
Pertes réalisées		0.00		0.00
Pertes non réalisées		-118'828.24		-124'136.96
Frais de transaction		0.00		0.00
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>4'499'071.79</b>	<b>66'433.19 1.49%</b>	<b>4'465'370.72</b>	<b>72'080.68 1.64%</b>
<b>Total des titres (yc liquidités)</b>	<b>73'516'760.16</b>	<b>-3'343'816.21 -4.19%</b>	<b>82'692'870.87</b>	<b>6'894'811.62 8.95%</b>
Frais TER transparents		394'975.35		431'192.20
<b>Rendement hors TER et frais</b>		<b>-2'948'840.86</b>		<b>7'326'003.82</b>
Comptes courants / débiteurs	9'509'093.23		8'568'336.07	
Frais de gestion de fortune (y.c. TER)		-485'887.40		-524'673.53
<b>TOTAL</b>	<b>83'025'853.39</b>	<b>-3'434'728.26 -4.30%</b>	<b>91'261'206.94</b>	<b>6'801'330.29 8.77%</b>

6.10 Explications des frais de gestion de la fortune  
(TER – Total Expense Ratio ou frais totaux sur encours)

	31.12.2018 CHF	en %	31.12.2017 CHF	en %
Placements transparents	73'516'760.16	100.00%	82'692'870.87	100.00%
Placements non transparents	0.00	0.00%	0.00	0.00%
<b>Total des placements</b>	<b>73'516'760.16</b>	<b>100.00%</b>	<b>82'692'870.87</b>	<b>100.00%</b>

Le taux de transparence en matière de frais est de 100.00%

	2018 CHF	en % des placements transparentes	2017 CHF	en % des placements transparentes
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	90'912.05	0.12%	93'481.33	0.11%
Frais TER transparents	394'975.35	0.54%	431'192.20	0.52%
<b>Total des frais bancaires et de gestion de fortune</b>	<b>485'887.40</b>	<b>0.66%</b>	<b>524'673.53</b>	<b>0.63%</b>

Placements non transparents (art. 48a al. 3 OPP2)

ISIN	Fournisseur	31.12.2018 CHF
CH0015193656	Reichmuth & Co Investment Management Inc.	0.00
<b>Total des placements non transparents</b>		<b>0.00</b>

## VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Actifs transitoires

	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Centre 5 Genève 4 (CPSO/CPJ, St-Jean) acompte comptabilisé en 2017 dans le compte courant standard, mais reçu en 2018	0.00	228'564.30
Centrale de gestion, Bureau des Métiers	461'441.00	279'818.15
<b>Total</b>	<b>461'441.00</b>	<b>508'382.45</b>

### 7.2 Passifs transitoires

	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Cotisations dues au 2 <sup>ème</sup> pilier	399'650.20	2'671'492.35
Rente à payer	512.00	4'800.00
Frais juridiques	2'974.75	3'447.90
<b>Total</b>	<b>403'136.95</b>	<b>2'679'740.25</b>

### 7.3 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2018 CHF	2017 CHF
Cotisations des salariés	13'857'221.05	13'598'340.10
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-28'531.50	-12'224.85
Récupérations cotisations amorties	2'086.03	3'947.45
Pertes sur débiteurs	-183'666.51	-206'043.74
<b>Total des salariés</b>	<b>13'647'109.07</b>	<b>13'384'018.96</b>
Cotisations des employeurs	13'857'221.05	13'598'340.10
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-28'531.50	-12'224.85
Récupérations cotisations amorties	2'086.03	3'947.45
Pertes sur débiteurs	-183'666.52	-206'043.75
<b>Total des employeurs</b>	<b>13'647'109.06</b>	<b>13'384'018.95</b>
<b>Total des cotisations assurés et employeurs</b>	<b>27'294'218.13</b>	<b>26'768'037.91</b>

### 7.4 Frais divers

	2018 CHF	2017 CHF
Frais d'encaissement	3'425.00	4'908.90
Fournitures de bureau et imprimés	2'920.35	0.00
Frais juridiques	16'458.55	10'778.40
Charges diverses	1'585.87	5'938.85
<b>Total</b>	<b>24'389.77</b>	<b>21'626.15</b>

### 7.5 Administration générale

	2018 CHF	2017 CHF
Frais généraux d'encaissement	1'248'695.11	1'227'350.48
Frais généraux de gestion	896'293.00	882'150.00
<b>Total</b>	<b>2'144'988.11</b>	<b>2'109'500.48</b>

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.4‰ de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

### VIII Demandes de l'autorité de surveillance

Sans objet

### IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

### X Evénements postérieurs à la date du bilan

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la nouvelle CCRA-SOR est entrée en vigueur. Une nouvelle prestation à hauteur de CHF 50.- par mois et par rentier a été introduite. De plus, les cotisations ont été augmentées paritairement à 2.0%.

Sion, septembre 2019

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

### RESOR

Caisse de retraite anticipée  
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20, 1950 Sion



Gabriel Décaillet  
Secrétaire général



Fabien Chambovey  
Gérant

# VI LE BILAN TECHNIQUE



**VI LE BILAN TECHNIQUE****Bilan technique**

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2018	31.12.2017
Total de l'actif	83'541'885	91'894'999
Compte de régularisation du passif	- 403'137	- 2'679'740
<b>FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)</b>	<b>83'138'748</b>	<b>89'215'259</b>
Capital de prévoyance cotisations au II <sup>ème</sup> pilier	4'353'772	4'545'597
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes <sup>1</sup>	35'049'954	36'181'125
<b>Capitaux de prévoyance</b>	<b>39'403'726</b>	<b>40'726'722</b>
<b>Provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)</b>	<b>39'403'726</b>	<b>40'726'722</b>
<b>RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)</b>	<b>10'745'905</b>	<b>12'459'870</b>
<b>EXCEDENT TECHNIQUE <sup>2</sup></b>	<b>32'989'117</b>	<b>36'028'667</b>

<b>DEGRE DE COUVERTURE <sup>3</sup></b>	<b>165.8 %</b>	<b>167.7 %</b>
<b>DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) <sup>4</sup></b>	<b>211.0 %</b>	<b>219.1 %</b>

<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	10'745'905	12'459'870
---	------------	------------

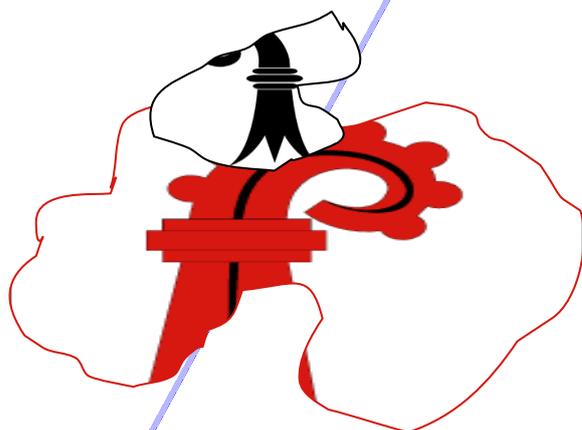
**Remarques :**

- 1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.
- 2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.
- 3) = FP / [CP + RFV]
- 4) = FP / CP

Sion, le 10 septembre 2019

# VII

## LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



## **VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION**

# Rapport de l'organe de révision

## au Conseil de fondation de la Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR)

### Sion

#### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

#### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

*PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion  
Téléphone: +41 58 792 60 00, Téléfax: +41 58 792 60 10, www.pwc.ch*

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

## Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Stéphane Jaquet  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



David Pignat  
Expert-réviseur

Sion, le 10 septembre 2019

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



3 Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR) | Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation





**R E S O R**

c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion  
info@resor.ch

[www.resor.ch](http://www.resor.ch)